

Le Concept d'héritage graduel offre un moyen simple et flexible de protéger votre succession.

Cette option pratique permet de transférer automatiquement le capital-décès de votre placement directement à une rente au profit de votre bénéficiaire, plutôt que de lui faire verser en une somme forfaitaire. La rente fournira alors à votre bénéficiaire un revenu graduel qui lui sera versé selon vos instructions.

**Standard Life** **Concept d'héritage graduel**

**F5544A**

La présente option stipule que, à votre décès, la prestation de décès payable à tous vos bénéficiaires ou à un seul d'entre eux sera réglée sous la forme d'une rente au profit de vos bénéficiaires. Cette option n'est pas applicable si vous avez une autre option de placement en vigueur.

**1. Désignation des bénéficiaires**

**2. Remplacement par le bénéficiaire**

**3. Rentes**

Montant	Date de naissance	Sexe	Date de la rente	Paie	Option de placement

**4. Signature**

**1. Remplacement par le bénéficiaire**

**2. Rentes**

**3. Signature**

## Qu'est-ce qu'une rente?

On entend par rente une série de versements réguliers périodiques qui procurent une source de revenu stable et fiable<sup>1</sup>.

Type de rente	Avantages
Rente viagère	Source de revenu fixe la vie durant
Rente certaine	Source de revenu fixe, garanti, pour une durée précise

## Quels sont les placements admissibles?

Les polices suivantes sont admissibles à cette option :

- ▶ Rentes avec une option de période garantie
- ▶ Fonds de dépôts à terme Idéal
- ▶ Fonds distincts Idéal Signature 2.0
- ▶ Fonds distincts Idéal
- ▶ Fonds distincts Idéal - Série Signature (clients existants)
- ▶ Assurance vie et maladies graves (clients existants)

## Avantages du Concept d'héritage graduel

- ▶ Permet de contrôler le mode de distribution de l'héritage à vos bénéficiaires
- ▶ Aucun besoin de constituer une fiducie officielle
- ▶ Aucuns frais – le capital-décès serait exclu de la succession et le paiement de frais d'homologation ou de droits successoraux serait donc évité<sup>2</sup>
- ▶ Le changement de bénéficiaire est rapide et simple – il suffit de soumettre une nouvelle proposition Concept d'héritage graduel qui annulera et remplacera toute désignation de bénéficiaire antérieure
- ▶ Peut être particulièrement avantageux pour les bénéficiaires mineurs ou invalides – il suffit de nommer un fiduciaire et de placer le revenu en fidéicomis au nom de ces bénéficiaires (ne s'applique pas au Québec).



Discutez plus en détail de cette option avec votre conseiller.